



**AERES 8 juillet 2010**

Thierry Coulhon  
Jean-Michel Dion  
Jean-Pierre Korolitski

---

# Grand emprunt Enseignement supérieur & recherche

---

Equipements d'excellence  
Laboratoires d'excellence  
Initiatives d'excellence

---

CGI

---

# Plan

**1. Introduction**

**2. Equipements d'excellence**

**3. Laboratoires d'excellence**

**4. Initiatives d'excellence**

# Commissariat général à l'investissement

René Ricol Commissaire général

Jean-Luc Tavernier Commissaire général adjoint

- **Sous l'autorité du premier ministre (décret 22/01/2010)**
- **Veille à la cohérence des politiques d'investissement de l'Etat**
- **Prépare les décisions du gouvernement relatives aux contrats passés entre l'Etat et les opérateurs chargés de la gestion des fonds et de l'exécution des investissements (du cahier des charges aux propositions)**
- **Veille à l'évaluation de la rentabilité des investissements**

# Grand emprunt

- PLFR 2010: 35 MD euros sur 5 axes (**enseignement supérieur-formation, valorisation de la recherche, croissance des PME-filières industrielles, économie numérique, développement durable**)
- CGI organisée en 9 pôles: **centres d'excellence** (laboratoires et équipements d'excellence, initiatives d'excellence), **valorisation de la recherche, financement de l'entreprise, santé-biotech, transport, numérique, énergie, urbanisme-logement, emploi- égalité des chances**

# **Plan**

**1. Introduction**

**2. Equipements d'excellence**

**3. Laboratoires d'excellence**

**4. Initiatives d'excellence**

# **Equipements d'excellence**

## **OBJECTIFS:**

- **Doter les secteurs scientifiques d'équipements structurants de haut niveau**
- **Equipements ouverts à la communauté scientifique et aux industriels**
- **Bénéficiaires: établissements ou groupements d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche, fondations de coopération scientifique**

# **Equipements d'excellence**

## **OBJECTIFS:**

- **1 MD d'euros dont 400 Meuros de consomptible**
- **Equipements de valeur intermédiaire (1 à 20 Meuros)**
- **Priorité sur:**  
**santé, alimentation, biotechnologies**  
**environnement, écotechnologies**  
**information, communication, nanotechnologies**  
**et besoins SHS**

# **Plan**

**1. Introduction**

**2. Equipements d'excellence**

**3. Laboratoires d'excellence**

**4. Initiatives d'excellence**

# Laboratoires d'excellence

## OBJECTIFS:

- **Renforcer le rôle et la visibilité internationale de laboratoires nationaux dans toutes les disciplines**
- **Augmenter l'excellence de la recherche, le transfert et la diffusion des connaissances**
- **Garantir l'excellence des formations, jouer un rôle moteur dans les master et doctorats**
- **Renforcer la dynamique des sites dans lesquels ils sont insérés**

# Laboratoires d'excellence

- Ces laboratoires seront soutenus au moyen d'un fonds créé à cet effet au sein de l'ANR (1 Md d'euros dont 10 pour cent consomptibles pour les laboratoires hors initiatives d'excellence) .
- Dotation significative permettant d'attirer des chercheurs et enseignants-chercheurs de renommée internationale.
- Les projets devront comporter un projet de recherche de très haute qualité scientifique, associant un projet de formation et un projet de valorisation et de transfert de technologie ou de connaissances vers le monde économique et plus généralement vers la société .

# Laboratoires d'excellence

## POURRONT ÊTRE:

- **Principalement des entités de recherche rassemblant sur un site les forces de grande qualité dans un domaine et présentant un projet innovant**
- **Des réseaux thématiques de recherche de grande qualité rassemblant un potentiel significatif dans un champ scientifique**
- **A titre exceptionnel des instituts scientifiques thématiques d'accueil à forte visibilité pour l'accueil de chercheurs de renommée mondiale**

Ils devront être portés par un établissement d'enseignement supérieur et de recherche ou un organisme de recherche ou un regroupement d'établissements.

# Laboratoires d'excellence

- Ces laboratoires seront soutenus au moyen d'une dotation consomptible de départ (sur les 100 Meuros consomptibles) et de montants versés annuellement par l'ANR (revenus des 900 Meuros non consomptibles) .
- A l'issue d'une phase de 3 ans, si les conditions définies à la sélection du projet sont réunies, la dotation de référence sera dévolue aux établissements de tutelle.
- Les projets devront comporter un projet de recherche de très haute qualité scientifique, associant un projet de formation et un projet de valorisation et de transfert de technologie ou de connaissances vers le monde économique et plus généralement vers la société .

# Laboratoires d'excellence

## SÉLECTION:

- Au moins deux appels à projets compétitifs.
- Premier appel à projets prévu en juillet 2010 avec retour fin octobre et sélection en décembre.
- Deuxième appel à projets une fois connu le résultat des deux appels à projets initiatives d'excellence.
- Appel à un jury international dont les avis seront rendus publics. Puis comité de pilotage qui propose au CGI bénéficiaires et montants.

# Laboratoires d'excellence

## CRITÈRES DE SÉLECTION:

- Qualité scientifique des équipes et infrastructures.
- Pertinence du projet de recherche, innovation, transfert et diffusion (notamment au regard de la SNRI et du PCRD).
- Inscription dans la dynamique des établissements et sites concernés.
- Investissement du laboratoire dans les formations.
- Qualité organisation/administration du laboratoire.
- Adéquation projet/moyens, gestion des ressources.

# **Plan**

**1. Introduction**

**2. Equipements d'excellence**

**3. Laboratoires d'excellence**

**4. Initiatives d'excellence**

# Initiatives d'excellence

## OBJECTIFS:

- Faire émerger des pôles pluridisciplinaires d'excellence d'enseignement supérieur de rang mondial
- Regroupements cohérents d'établissements (universités, écoles) impliquant des organismes de recherche avec gouvernance ad hoc
- Garantir l'excellence des formations, de l'insertion professionnelle, de la recherche, de l'innovation et du transfert vers le monde économique social et culturel

# Initiatives d'excellence

- **7,7 MD d'euros non consomptibles**
- **Au moins 2 appels à projets**
- **Articulation avec les laboratoires d'excellence**
- **AAP en cours d'élaboration**